



HAL
open science

Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité

David Lessault, Cris Beauchemin

► **To cite this version:**

David Lessault, Cris Beauchemin. Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité. Population et sociétés, 2009, 452, pp.1-4. 10.3917/popsoc.452.0001 . hal-04472166

HAL Id: hal-04472166

<https://hal.science/hal-04472166v1>

Submitted on 22 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité

David Lessault, Cris Beauchemin

DANS **POPULATION & SOCIÉTÉS** 2009/1 (N° 452), PAGES 1 À 4
ÉDITIONS **INED ÉDITIONS**

ISSN 0184-7783

DOI 10.3917/popsoc.452.0001

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2009-1-page-1.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Ined Éditions.

Attribution - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-ND 4.0).



POPULATION & SOCIÉTÉS

Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe: un essor encore limité

David Lessault* et Cris Beauchemin*

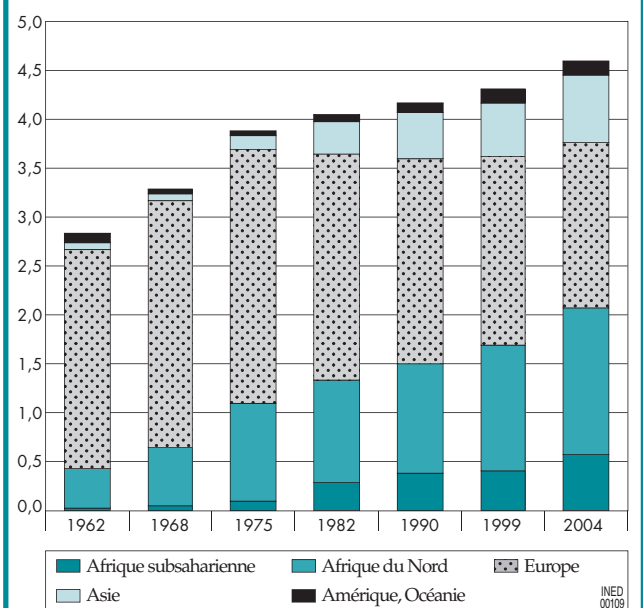
L'immigration subsaharienne en France retient souvent l'attention. Mais quelle est réellement son ampleur? Exploitant les différentes statistiques disponibles, David Lessault et Cris Beauchemin montrent que l'immigration d'origine subsaharienne, malgré sa forte progression dans les dernières décennies, reste encore très minoritaire dans l'ensemble de l'immigration en France ou en Europe, que l'on considère les entrées annuelles de migrants (les flux) ou la population immigrée (les stocks).

Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne n'étaient que 20 000 en France au moment du recensement de 1962, contre 570 000 en 2004, soit une multiplication par 27 en un peu plus de 40 ans (figure 1). L'augmentation est certes spectaculaire, mais on parlait de très bas. En 1962, l'immense majorité des immigrés vivant en France étaient originaires du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) et du Maghreb. La vague d'immigration d'Afrique subsaharienne est récente et son apport reste modeste: en 2004, elle ne représente qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des immigrés en France (12%). Ils sont trois fois moins nombreux que les Maghrébins ou les Européens.

Le stock d'immigrés évolue d'un recensement à l'autre en fonction des entrées et des sorties de migrants (par décès ou émigration). Les statistiques des administrations françaises ne disent rien des flux de sorties, mais elles nous renseignent assez précisément sur les flux d'entrées (encadré 1). Entre 1994 et 2004, la part de l'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne est passée de 10% à 17% de l'ensemble des entrées (figure 2). Elle reste encore largement devancée par les courants venant du reste de l'Europe ou du Maghreb.

* Institut national d'études démographiques

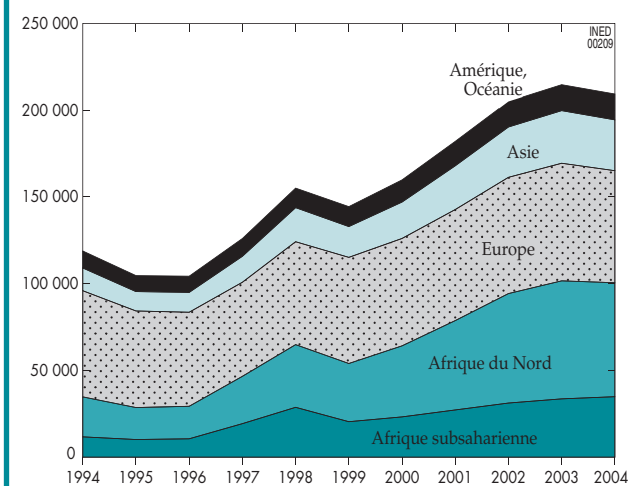
Figure 1 - Évolution de la population immigrée en France par région d'origine (en millions d'individus)



Source: Insee • De 1962 à 1999: recensements de la population • Pour 2004: enquêtes annuelles du recensement de 2004 et 2005.

(D. Lessault et C. Beauchemin, *Population & Sociétés* n° 452, Ined, janvier 2009)

Figure 2 - Volume annuel des flux d'immigration en France (1994-2004)



NB: Cette série repose sur la comptabilité des premiers titres de séjour octroyés à des étrangers admis à un séjour régulier en métropole pour une durée supérieure ou égale à un an, quels que soient leur nationalité, leur âge, leur situation familiale ou professionnelle ou encore leur motif d'admission.

Source : Xavier Thierry, Ined, 2004 (tableau en ligne : http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/France/flux_immigration/)

(D. Lessault et C. Beauchemin, *Population & Sociétés* n° 452, Ined, janvier 2009)

◆ Une minorité des immigrés, même en incluant les irréguliers

Les migrants en situation irrégulière semblent échapper à la statistique. Ce n'est vrai qu'en partie. Les effectifs dénombrés par les recensements peuvent inclure en effet des personnes en situation irrégulière ou qui l'ont été. De leur côté, les flux estimés en comptabilisant les premiers titres de séjour incluent des personnes qui ont obtenu ce titre sur place à l'issue d'une régularisation, et qui étaient donc en situation irrégulière auparavant.

Le pic d'entrées de 1997-1998 correspond ainsi à l'opération de régularisation entreprise par le gouvernement Jospin (figure 2). Cette hausse subite n'indique pas un surplus d'entrées en France à cette époque mais plutôt une augmentation du nombre de titres délivrés à des personnes entrées sur le territoire national depuis plusieurs années (en moyenne six) [1]. Ainsi, 41 % des 185 000 titres octroyés en 1997 et 1998 correspondaient à des régularisations (encadré 2). Pour les années suivantes, les flux intègrent également les régularisations dites « au fil de l'eau » (par opposition aux régularisations liées à des opérations ponctuelles), instaurées par la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (loi RESEDA de 1998). Au total, elles auraient concerné 13 % des 950 000 titres délivrés entre 1999 et 2006 (encadré 2).

En 1997-1998, avec un effectif d'environ 30 600 personnes, les Africains formaient seulement 40 % des régularisés (encadré 2). En 1999, à l'issue de cette vague de régularisation, on peut estimer qu'au moins 12 000 Subsahariens étaient en situation irrégulière puisqu'ils n'avaient pu être régularisés (1). À ceux-là s'ajoutent les personnes qui n'ont pas déposé de demande de régularisation. Aucune mesure précise de cette population

Encadré 1

Définitions et sources d'information sur les migrations en France

Immigré : personne née étrangère à l'étranger et vivant actuellement en France. À noter que tous les immigrés ne sont pas étrangers, une partie a acquis la nationalité française après l'immigration.

Flux et stock : le flux est le nombre de personnes entrées (ou sorties) du territoire au cours d'une période déterminée, tandis que le stock comptabilise le nombre d'immigrés (ou d'étrangers) résidant en France à un moment précis. La source la plus utilisée pour connaître le stock est le recensement de la population. Les flux d'entrées sont connus grâce à plusieurs sources administratives :

- 1 - L'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem, ex-Omi) comptabilise toutes les personnes admises à séjourner pour trois mois au moins en France lors de leur visite médicale ;
- 2 - L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) comptabilise les demandes d'asile ;
- 3 - le ministère de l'immigration et/ou le ministère de l'intérieur comptabilise(nt) les titres de séjour délivrés par les préfectures à travers l'Application de gestion des ressortissants étrangers en France (AGDREF). Ces différentes sources sont analysées annuellement par plusieurs spécialistes [1] [2].

Les sorties, elles, sont mal connues car les personnes quittant le territoire sans y revenir n'ont pas d'obligation à faire enregistrer leur départ. L'Insee tente d'estimer leur nombre sur la base des données du recensement et de l'état civil, mais cette estimation est globale sans fournir de détails sur les caractéristiques des sortants (nationalité, sexe, âge).

n'est possible. Faisons cependant l'hypothèse maximaliste que pour 42 000 demandes déposées, autant de personnes seraient restées à l'écart de la procédure. En 1999, la France aurait alors compté 56 000 immigrés subsahariens « sans papiers », que l'on peut ajouter aux 400 000 Subsahariens recensés la même année (sur 4,3 millions d'immigrés). En définitive, même en incluant ce surcroît d'irréguliers, les Africains représentaient en 1999 moins de 11 % de la population immigrée totale (contre environ 9 % en ne tenant compte que des personnes recensées).

◆ Les Subsahariens migrent peu en dehors de l'Afrique

Minoritaires en France, les Subsahariens le sont aussi en Europe : en 1993, ils ne représentaient que 6 % des étrangers de l'Europe des 15, la moitié d'entre eux étant originaire de la seule Afrique de l'Ouest [6]. Plus récemment, en 2000, les personnes originaires des pays situés au sud du Sahara représentaient seulement 4 % des immigrés installés dans les pays de l'OCDE [7]. En réalité, les Africains migrent peu en dehors de l'Afrique.

D'après une compilation des recensements, moins d'une personne sur cent née au sud du Sahara et âgée d'au moins 25 ans, résidait dans un pays de l'OCDE en

(1) On estime à 72 % le taux brut de régularisation de l'opération de 1997-1998, celui des Subsahariens ne différant pas de la moyenne [5]. Pour 30 600 régularisés (encadré 2), on peut donc évaluer à environ 12 000 le nombre de Subsahariens restés sans titres de séjour alors qu'ils avaient fait une demande de régularisation.

l'an 2000 (0,9%) [7]. C'est trois fois moins qu'en Afrique du Nord (2,9%) et treize fois moins qu'en Amérique centrale (11,9%). Il n'y a qu'en Asie que le taux d'émigration est légèrement inférieur (0,8%).

Si on les compare aux flux intérieurs au continent, les migrations vers l'Europe s'avèrent assez faibles. En 1990, le réseau d'enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) a enregistré 22 000 migrations de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, contre 258 000 migrations entre pays de cette région africaine. Encore faut-il préciser que les flux vers l'Europe ont été compensés par 6 600 migrations en sens inverse. Autrement dit, un départ sur trois vers l'Europe a été compensé par un retour [8].

◆ La majorité des réfugiés reste en Afrique

Même les réfugiés, nombreux en raison de la fréquence des conflits en Afrique, migrent peu en dehors de leur continent. Une partie d'entre eux se déplacent à l'intérieur de leur pays; ils ne sont pas comptés ici car il s'agit de migrations internes. Pour les autres, qui se sont réfugiés à l'étranger, ils ont gagné le plus souvent un pays voisin. Ainsi, en 1999, neuf réfugiés sur dix originaires de la République Démocratique du Congo étaient restés en Afrique. Il en était de même pour 96% des réfugiés libériens, 93% des Tchadiens et 88% des Rwandais. Les pays européens, la France en particulier, n'accueillent finalement qu'une infime partie des réfugiés d'Afrique subsaharienne. Ainsi, 2% seulement des 252 400 réfugiés congolais se trouvaient en France en 1999.

◆ Les nouveaux pays de destination en Europe: des havres pour « clandestins » subsahariens ?

Pour la minorité de migrants internationaux qui quittent l'Afrique, qu'ils soient réfugiés ou non, l'Europe est le principal continent de destination. Au sein de l'OCDE, les migrants africains recensés en 2000 se répartissent pour les deux tiers (63%) en Europe et pour un tiers seulement (31%) en Amérique du Nord. Par pays, les États-Unis sont la première destination (24% des Subsahariens de l'OCDE), devant la Grande-Bretagne (21%) et la France (15%). Cette dernière est en recul dans le classement des pays européens de

Encadré 2

La part des Africains dans les régularisés

Contrairement à l'image donnée couramment par les médias, les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne ne constituent pas les gros des irréguliers. Ils ne représentent que 40% des personnes ayant obtenu un titre de séjour lors de l'opération de régularisation de 1997-1998 et 31% de ceux en ayant obtenu un au cours de la période 1999-2006 (tableau 2). Quelle que soit la période considérée, aucun pays d'Afrique subsaharienne ne figure dans le trio de tête des bénéficiaires des régularisations; ce sont l'Algérie, le Maroc et la Chine qui y figurent. De manière générale, l'irrégularité du statut de séjour dans un pays à un moment donné n'implique pas non plus que la personne soit entrée illégalement dans ce pays ni qu'elle y ait toujours vécu clandestinement. Dans la majorité des cas, les migrants entrent légalement mais perdent leur droit de séjour à l'expiration de leur visa ou de leur premier titre de séjour. D'après une enquête sur échantillon réalisée au moment de la vague de régularisations de 1981-1982, seulement 5% des étrangers en situation irrégulière étaient entrés clandestinement sur le territoire [3]. Plus récemment, les résultats des enquêtes Push-Pull (1997-1998) sur les Sénégalais en Espagne et les Ghanéens en Italie montrent aussi que les parcours migratoires conduisent très rarement à une entrée clandestine dans les pays de destination [4]. Par ailleurs, les régularisés ont souvent connu des périodes de séjour légal avant même d'être régularisé. Ainsi, 41% des étrangers ayant demandé à être régularisés en 1997-1998 avaient déjà possédé des documents leur permettant de résider en France (récépissé, autorisation provisoire). C'était, par exemple, le cas de 61% des Congolais-Zaïrois, 41% des Maliens, 29% des Sénégalais.

Tableau 2 - Régularisations en France (1997-2006)

Région de naissance des personnes régularisées	Vague de régularisation de 1997-1998				Régularisations au fil de l'eau 1999-2006			
	Nombre de visites médicales passées dans le cadre...							
	d'une procédure de régularisation		d'une procédure de délivrance d'un titre de séjour (y compris pour régularisation)		d'une procédure de régularisation		d'une procédure de délivrance d'un titre de séjour (y compris pour régularisation)	
Afrique subsaharienne	30 572	40,0%	49 410	26,7%	38 500	31,5%	215 140	22,6%
Afrique du Nord	25 105	32,8%	64 329	34,8%	38 627	31,6%	383 934	40,3%
Asie-Océanie	14 618	19,1%	40 396	21,8%	19 672	16,1%	175 255	18,4%
Amérique	2 630	3,4%	16 572	9,0%	15 026	12,3%	87 056	9,1%
Europe	3 548	4,7%	14 328	7,7%	10 332	8,5%	91 683	9,6%
Total	76 473	100,0%	185 035	100,0%	122 157	100,0%	953 068	100,0%

Note: Les effectifs portent sur les titres de séjour d'une durée au moins égale à un an, à l'exception des étudiants.

Source: ANAEM (1994-2004) et Régnard (2006) [2], données compilées par D. Lessault.

(D. Lessault et C. Beauchemin, *Population & Sociétés* n° 452, Ined, janvier 2009)

destination: première en 1993 devant l'Allemagne et la Grande-Bretagne, elle n'est aujourd'hui que deuxième. Les migrants subsahariens tendent à diversifier leurs trajectoires en délaissant en partie les anciennes destinations privilégiées que constituaient les ex-métropoles coloniales. Les Sénégalais ne vont plus exclusivement ni principalement en France comme autrefois, pas plus que les Ghanéens ne se limitent pas à la en Grande-Bretagne [4].

Cette redistribution des flux subsahariens a fait émerger de nouveaux pays de destination à l'intérieur de l'Europe. L'Espagne et l'Italie, et dans une moindre mesure le Portugal et la Grèce, sont aujourd'hui des destinations prisées des migrants qui partent d'Afrique subsaharienne. C'est d'ailleurs au sud de l'Europe, au plus proche de l'Afrique, que l'Agence européenne aux frontières extérieures (Frontex) renforce le contrôle des frontières de l'Union européenne. C'est encore là qu'ont

Tableau 1 - Répartition de la population immigrée par région de naissance en Espagne et en Italie en 2006

Région de naissance	Espagne		Italie	
	Effectif	%	Effectif	%
Afrique subsaharienne	150 414	3,9	211 283	7,9
Afrique du Nord	535 905	13,8	483 705	18,1
Europe	1 593 675	41,0	1 261 964	47,3
Amérique du Nord	41 887	1,1	16 779	0,6
Amérique latine	1 367 989	35,2	238 882	8,9
Asie	192 323	5,0	454 793	17,0
Océanie	2 380	0,1	2 486	0,1
Apatriote	nd	-	622	0,0
Total	3 884 573	100,0	2 670 514	100,0

Sources : • www.ine.es (Espagne; Padrón de habitantes 2006).
• www.istat.it (Italie; Etrangers résidents déclarés 2006).

(D. Lessault et C. Beauchemin, *Population & Sociétés* n° 452, Ined, janvier 2009)

RÉFÉRENCES

- [1] Xavier THIERRY - « Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997 », *Population*, 2000 (3), p. 567-619.
- [2] Corinne REGNARD - *Immigration et présence étrangère en France en 2005*, Rapport annuel de la Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, République française, 2006, 260 p.
- [3] Claude-Valentin MARIE - *L'immigration clandestine et le travail clandestin des étrangers en France à travers la régularisation des « sans papiers » de 1981-1982. Résultats d'une enquête sur échantillon*, Rapport présenté à Monsieur Pierre Bérégovoy, Ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale, 1983.
- [4] Jeannette SCHOORL, Liesbeth HEERING, Ingrid ESVELDT et al. - *Push and Pull Factors of International Migration : A Comparative Report*, Eurostat, European communities, Luxembourg, 2000, 161 p.
- [5] Xavier THIERRY - « Les entrées d'étrangers en France de 1994 à 1999 », *Population*, 2001 (3).
- [6] Nelly ROBIN - « Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985-1993 », Paris, Orstom Editions, 1996, 110 p.
- [7] Frédéric DOCQUIER et Abdeslam MARFOUK - « International migration by educational attainment (1990-2000) - Release 1.1 », in Caglar Ozden et Maurice Schiff (eds), *International Migration, Remittances and Development*, Palgrave Macmillan, New York, 2006.
- [8] Philippe BOCQUIER - « L'immigration ouest-africaine en Europe : une dimension politique sans rapport avec son importance démographique », *La chronique du CEPED*, juillet-septembre 1998, n° 30.
- [9] Gian-Carlo BLANGIARDO, Patrizia FARINA - *Il Mezzogiorno dopo la grande regolarizzazione, Vol 3 : Immagini e problematiche dell'immigrazione*, Roma, Ministero della solidarietà sociale, 2007, 236 p. (<http://www.solidarietasociale.gov.it/SolidarietaSociale/tematiche/Immigrazione/pubblicazioni>)
- [10] Salvatore STROZZA et E. ZUCCHETTI - « Il Mezzogiorno dopo la grande Regolarizzazione », *Vecchi e nuovi volti della presenza migratoria*, Milano, FrancoAngeli, 2006, 204 p.

eu lieu les plus importantes vagues de régularisation au tournant du xx^e siècle (Italie, 1998 et 2002; Espagne, 2000-2001 et 2005).

Mais que représentent statistiquement les migrants venus du sud du Sahara dans ces nouveaux pays de destination ? En 2006, en Italie, les personnes nées en Afrique subsaharienne ne représentaient que 0,5 % de la population totale, et 8 % environ de la population immigrée ; elles étaient devancées de très loin par les ressortissants de pays d'Europe, d'Afrique du Nord et d'Asie (tableau 1). La même année, en Espagne, les Subsahariens représentaient moins de 4 % de la population immigrée, là encore très loin derrière les Latino-américains ou les Européens (tableau 1). À noter que ces chiffres ne sont que faiblement affectés par l'incertitude entourant l'immigration illégale. En Espagne, les migrants irréguliers figurent dans les registres municipaux (*Padrón de habitantes*). Quant à l'Italie, une source alternative indique que les Subsahariens tous statuts confondus (régulier ou irrégulier), représentaient en 2005 environ 9 % de l'ensemble des étrangers dans le pays [9]. Les Subsahariens pèsent d'ailleurs peu, et de moins en moins, dans les grandes vagues de régularisation des pays d'Europe méditerranéenne : 14 % puis 5 % en Italie en 1998 et 2002, 14 % puis 7 % en Espagne en 2000 et 2001 [10].

En somme, il n'y a pas plus d'exode en Afrique subsaharienne qu'il n'y a d'invasion de Subsahariens en Europe. Si l'effectif des immigrés originaires du sud du Sahara a notablement progressé en France dans les quarante dernières années, c'est qu'ils étaient très peu nombreux dans les années 1960. Malgré cette progression, ils demeurent une minorité à la fois dans les flux et dans les stocks de population, y compris lorsqu'on prend en compte les personnes en situation irrégulière.

RÉSUMÉ

Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne n'étaient que 20 000 en France au moment du recensement de 1962, contre 570 000 en 2004, soit une multiplication par 27 en un peu plus de 40 ans. L'augmentation est certes importante, mais on partait de très bas, si bien qu'en 2004 les Subsahariens ne représentent qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des immigrés en France (12 %). La prise en compte des migrants irréguliers ne modifie pas ce constat : les inclure fait, au maximum, passer la part des Subsahariens de 9 à 11 % de l'ensemble de la population immigrée en France en 1999. Par ailleurs, minoritaires en France, les Subsahariens le sont aussi dans les autres grands pays d'immigration. En 2000, ils forment seulement 4 % des immigrés installés dans les pays de l'OCDE. Et même dans les nouvelles destinations européennes que sont l'Espagne ou l'Italie, ils ne représentent que moins de 10 % de la population immigrée irréguliers compris (4 % en Espagne et 8 % en Italie en 2006). En réalité, les Africains migrent peu en dehors de l'Afrique. Neuf réfugiés subsahariens sur dix restent sur le continent et s'installent dans un pays voisin de leur. Presque à égalité avec l'Asie, l'Afrique subsaharienne est le continent où la propension à émigrer vers les pays de l'OCDE est, de loin, la plus faible du monde (en 2000, moins d'une personne née en Afrique subsaharienne sur 100 vit dans un pays de l'OCDE).